

Rapport sur la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement 2024



Votre monde à vous

À propos de ce rapport

Ce rapport sur la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (le « rapport ») porte sur la période s'étendant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 (« l'exercice financier 2024 »).

Il est soumis au nom de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc. (collectivement « Cogeco »), toutes deux des émettrices assujetties, et leurs filiales respectives.

Certaines des déclarations contenues dans le rapport, y compris les informations relatives à divers programmes et initiatives, peuvent ne pas s'appliquer de la même manière à toutes les entités. Dans la mesure du possible, nous avons indiqué les cas où les initiatives ne s'appliquent qu'à une entité en particulier.

Autres documents connexes

[Rapport annuel 2024 de Cogeco inc.](#)

[Rapport de développement durable 2024](#)

[Supplément de données sur le développement durable 2024](#)

[Code d'éthique](#)

[Supplément au code d'éthique](#)

[Politique de développement durable](#)

[Code de conduite des fournisseurs](#)

[Politique anticorruption et pots-de-vin](#)

Table des matières

- 2 À propos de ce rapport
- 3 Nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 4 Politiques et processus de diligence raisonnable
- 5 Signalement et remédiation
- 6 Formation
- 7 Évaluation de l'efficacité
- 7 Approbation et attestation

Nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

Cogeco inc. est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des télécommunications et des médias par le biais de ses filiales Cogeco Communications inc. et Cogeco Média. Nous sommes fiers de notre forte présence dans les communautés que nous desservons et de notre engagement envers un avenir durable.

Nos activités

Cogeco Communications inc. fournit des services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire de classe mondiale à 1,6 million d'abonnés résidentiels et d'affaires au Canada et dans 13 États aux États-Unis. Nous proposons également des services sans fil dans la plupart des États américains où nous exerçons nos activités. Cogeco Média exploite 21 stations de radio au Canada, principalement au Québec, ainsi qu'une agence de presse. Notre personnel est composé de 4900 employés au Canada et aux États-Unis. Pour obtenir plus de détails sur notre personnel, y compris la distribution de nos employés au Canada et aux États-Unis, consultez notre [Supplément de données sur le développement durable 2024](#).

Les sièges sociaux de Cogeco sont situés à Montréal, au Québec. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO et CCA). Pour en savoir plus sur la structure de notre société et sur nos activités, consultez notre [Rapport annuel 2024](#).

Notre chaîne d'approvisionnement

En tant que fournisseur de services, Cogeco ne produit pas de biens au Canada ni à l'étranger. Cependant, nous achetons des biens de fournisseurs qui, quant à eux, fabriquent les produits que nous distribuons à nos clients ou que nous utilisons pour soutenir notre réseau. Au cours de l'exercice financier 2024, Cogeco et ses filiales tenaient 3000 fournisseurs, desquels 170 représentent 80 % de nos dépenses. Les processus décrits dans ce rapport visent tous les fournisseurs gérés par notre équipe d'approvisionnement. Nos fournisseurs ne changent pas en fonction des saisons.

Les fournisseurs qui représentent la plupart de nos dépenses directes visent les catégories de biens et services suivantes : la construction du réseau et les équipements s'y rattachant, les logiciels et le matériel informatique, l'équipement pour nos abonnés (y compris les modems, les décodeurs, les télécommandes et autres accessoires), ainsi que les services de vente et de marketing. Bien que la majorité de nos fournisseurs soient situés au Canada et aux États-Unis, l'équipement et le matériel que nous achetons peuvent provenir d'autres pays. Une partie de l'équipement et du matériel que nous achetons est notamment fabriquée dans des pays d'Afrique du Nord et de l'Asie du Sud-Est. Plusieurs de nos fournisseurs sont membres de la *Responsible Business Alliance*, une coalition d'entreprises œuvrant dans le but d'améliorer la responsabilité sociale, environnementale et éthique de leurs chaînes d'approvisionnement.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Cogeco s'engage à mettre en œuvre des normes éthiques rigoureuses dans ses relations professionnelles et ses pratiques d'affaires. Les politiques et processus mis en place par Cogeco pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement sont présentés dans les prochaines sections. Cela comprend l'adoption et la mise en œuvre de notre Code de conduite des fournisseurs et de notre Code d'éthique, ainsi que nos processus de diligence raisonnable et d'évaluation des risques liés à nos fournisseurs.

Politiques

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Notre [Code de conduite des fournisseurs](#) exige que nos fournisseurs respectent les normes d'emploi applicables ainsi que les lois sur le travail, l'absence de discrimination et le respect des droits de la personne. Le Code de conduite des fournisseurs s'appuie sur des normes internationales reconnues et encourage les fournisseurs à aller au-delà de la conformité aux lois. Il interdit explicitement le recours au travail forcé et au travail des enfants, et est régulièrement révisé et mis à jour pour assurer sa pertinence continue et pour tenir compte des défis émergents dans les chaînes d'approvisionnement. Nous interagissons avec

nos principaux fournisseurs, exigeant qu'ils adhèrent à notre Code de conduite des fournisseurs. Lorsque nous sommes convaincus que les politiques et procédures d'un fournisseur sont au moins équivalentes au Code de conduite des fournisseurs, nous pouvons accepter son engagement à respecter ses propres politiques et procédures. Le non-respect du Code de conduite des fournisseurs peut justifier de mettre fin à une relation d'affaires.

CODE D'ÉTHIQUE

Le Code d'éthique affirme notre engagement envers une conduite éthique et notre respect de toutes les lois applicables. Il vise tous les administrateurs, dirigeants, employés et agents de Cogeco, y compris les consultants et sous-traitants qui maintiennent une relation avec Cogeco. Tous les administrateurs, dirigeants et employés de Cogeco doivent confirmer annuellement qu'ils ont lu le Code d'éthique, qu'ils le comprennent et qu'ils acceptent de s'y conformer.

Principes du Code de conduite des fournisseurs de Cogeco

- Respecter les droits du travail et de la personne
- Valoriser la santé et la sécurité au travail
- Respecter l'environnement
- Se conduire de manière éthique et responsable



Notre Code de conduite des fournisseurs est conforme aux normes internationales

Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies

Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies

Code de conduite de la Responsible Business Alliance



PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, Cogeco réaffirme son engagement à respecter les droits universels de la personne et à les promouvoir, à mettre en œuvre des pratiques de travail décentes, à réduire son impact environnemental et à créer des mécanismes anticorruption. Durant l'exercice 2024, nous avons suivi le programme Accélérateur « Entreprises et Droits de l'Homme » des Nations Unies qui vise à contribuer à faire progresser les processus de diligence raisonnable relatifs aux droits de la personne.

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL



Risques de travail forcé et de travail des enfants

Compte tenu de la complexité de notre chaîne d'approvisionnement au-delà de nos fournisseurs directs, des risques sociaux, environnementaux et éthiques connexes doivent être considérés et surveillés.

Détection des risques dans notre chaîne d'approvisionnement

En 2024, nous avons poursuivi notre évaluation des risques de travail forcé et de travail des enfants au sein du secteur des technologies et des communications afin de relever ceux qui s'appliquent spécifiquement à notre chaîne d'approvisionnement. Selon notre évaluation, les deux secteurs les plus vulnérables au travail forcé et au travail des enfants sont ceux de la fabrication et la destruction d'équipement électronique. D'autres facteurs de risque importants à considérer sont les régions où les travailleurs sont peu qualifiés, les pays ciblés par le *Global Slavery Index* comme étant à haut risque et certains types de produits et services classés comme étant à haut risque par le Pacte mondial des Nations Unies. Cette évaluation nous a permis d'établir que les risques de travail forcé et de travail des enfants les plus élevés sont liés à notre chaîne d'approvisionnement élargie relative aux équipements pour nos abonnés et la construction de réseau.

Processus de diligence raisonnable

Cogeco a mis en place des politiques et des mécanismes pour s'assurer que ses fournisseurs s'engagent fermement à adopter des comportements éthiques et à respecter les lois. Ces politiques et mécanismes sont régulièrement révisés et mis à jour.

Notre protocole d'appel d'offres inclut un questionnaire portant sur le développement durable et sert à évaluer l'engagement des fournisseurs en matière de droits de la personne, notamment en ce qui concerne la prévention de l'esclavage moderne. Les réponses fournies sont prises en compte dans le choix des fournisseurs.

Nous menons des évaluations de diligence raisonnable pour cerner et évaluer les risques, notamment ceux liés à la stabilité financière, aux conflits d'intérêts, à la corruption, aux sanctions et à la réputation (y compris les risques liés au développement durable). Cette évaluation des risques est fondée sur plusieurs facteurs, dont la criticité d'un fournisseur et la valeur financière des contrats conclus, ainsi que le pays et le secteur d'activité dans lequel il exerce ses activités. Un examen plus approfondi est effectué lorsqu'un fournisseur exerce des activités dans des pays considérés comme « à haut risque » par l'Indice de perception de la corruption de *Transparency International* et par le *Global Slavery Index*.

Gestion des risques de tiers

L'équipe Approvisionnement chez Cogeco a mis en œuvre un programme de gestion des risques de tiers qui permet de suivre en continu les risques liés aux fournisseurs critiques. Ce programme évalue périodiquement nos fournisseurs directs et critiques selon différentes catégories de risque. Au cours de l'exercice financier 2024, nous avons mis en place un outil tiers pour cartographier et surveiller différents domaines de risque dans notre chaîne d'approvisionnement, notamment le développement durable, les sanctions et les restrictions. Cet outil nous permet de surveiller une portée plus large de fournisseurs et de nous concentrer sur les catégories à plus haut risque de travail forcé ou de travail des enfants.

Signalement et remédiation

LIGNE D'ÉTHIQUE

Notre Ligne d'éthique, gérée par un tiers, est accessible 24 h /24, 7 j /7 en français et en anglais, ce qui permet à nos employés, fournisseurs, partenaires et autres parties prenantes de signaler anonymement, par téléphone ou en ligne, toute préoccupation concernant les pratiques d'affaires éthiques, le Code d'éthique et les violations des politiques, ainsi que les comportements dangereux ou illégaux.

Sous la direction de la vice-présidente, Audit interne, une enquête sérieuse et rigoureuse est menée pour tous les signalements soumis par le biais de la Ligne d'éthique. Les personnes sont protégées contre toute mesure de représailles lorsqu'elles procèdent de bonne foi à un signalement. **À ce jour, aucun signalement n'a été reçu à l'égard de l'un des fournisseurs de Cogeco concernant une situation de non-respect au Code de conduite des fournisseurs en matière de travail forcé ou de travail des enfants.** En outre, dans l'évaluation de notre chaîne d'approvisionnement, nous n'avons identifié aucun travail forcé ou travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure de remédiation ou autre type de mesure a été mise en œuvre pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.

Votre voix compte



Poser une question
ou signaler une violation

PAR TÉLÉPHONE

Canada ou États-Unis • 1 877 706-2640

EN LIGNE

www.clearviewconnects.com

Envoyez-nous vos COMMENTAIRES
ou toute autre information concernant
l'éthique chez Cogeco au :
ethics@kogeco.com

Formation

Afin que les membres de notre personnel disposent des connaissances et compétences nécessaires, Cogeco fournit à une partie d'entre eux une formation sur la prévention du travail forcé et du travail des enfants, y compris une formation sur le Code d'éthique.

Formation sur le Code d'éthique

Une formation obligatoire sur le Code d'éthique est fournie aux employés durant leur accueil et intégration, puis par la suite, tous les deux ans. Cette formation est offerte par le biais d'un système de gestion des apprentissages en ligne qui surveille et suit l'achèvement de cette formation par tous les employés.

Formation sur le travail forcé et le travail des enfants

En 2024, l'équipe Approvisionnement chez Cogeco a suivi des séances de formation obligatoires portant sur le travail forcé et le travail des enfants durant lesquelles il a été question des nouvelles exigences réglementaires, d'un aperçu des risques dans le secteur des télécommunications, d'un examen des processus et outils de diligence raisonnable de Cogeco, et du rôle de l'approvisionnement dans la détection et le signalement de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Cette formation a été ajoutée au programme de formation annuel d'approvisionnement.

Évaluation de l'efficacité

Cogeco mesure l'efficacité de ses efforts visant l'élimination du travail forcé et du travail des enfants en examinant et en mettant à jour périodiquement ses politiques et procédures en matière de droits du travail et de la personne, et en suivant des indicateurs de performance pertinents dans ses activités et chaînes d'approvisionnement.

Cogeco a mis en place de solides pratiques de gouvernance en matière de développement durable. Le conseil d'administration et trois de ses comités, soit le comité d'audit, le comité de gouvernance d'entreprise et le comité des ressources humaines, supervisent la stratégie de développement durable, incluant l'identification, l'évaluation et la gestion des principaux risques et opportunités liés au développement durable, ce qui comprend ceux liés au travail forcé et au travail des enfants. La direction fournit régulièrement des mises à jour concernant la gestion de ces risques au conseil d'administration et à ses comités.

Approbation et attestation

Ce rapport fournit un aperçu des mécanismes de gouvernance et des processus opérationnels que nous avons mis en œuvre pour détecter et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants chez Cogeco et dans nos chaînes d'approvisionnement. Ce rapport vise particulièrement les thèmes du travail forcé et du travail des enfants afin de respecter la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Conformément aux exigences de cette loi, et en particulier de l'article 11, j'atteste avoir examiné l'information contenue dans ce rapport au nom des entités susmentionnées. Selon mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations présentées dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi pour l'exercice financier indiquée dans le présent rapport.

Je fais cette attestation en ma qualité d'administrateur au sein des conseils d'administration de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc. pour et au nom des conseils d'administration de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc.



FRÉDÉRIC PERRON

Président et chef de la direction, et administrateur de Cogeco inc. et Cogeco Communications inc.

9 avril 2025

J'ai l'autorité de lier Cogeco inc. et Cogeco Communications inc.

